

deux amoureux. Par cette sentence l'entrée de l'église leur était interdite et ils étaient signalés comme devant être évités par les paroissiens. Aussi la veuve de Brioux se plaint-elle au Conseil Souverain qu'elle est dans l'impossibilité de trouver quelqu'un qui consente à lui servir de procureur (1). Une semaine après la publication de ce mandement, le capt. Desjordy se rendant de Sorel à Québec, s'arrêta à Batistan et se rendit à l'église pour assister à un service ; aussitôt qu'il fut entré le curé qui célébrait interrompit le Saint-Sacrifice quitta l'autel et se retira dans la sacristie (2). Desjordy et Marguerite s'adressèrent au Conseil Souverain pour obtenir de l'évêque réparation d'honneur ; mais ils n'ont jamais rien obtenu (3).

M. de Denonville écrivant au ministre dit : « Nous avons « dans le pays, un certain nombre de garnements, surtout de « mauvaises femmes, qui vivent comme des malheureuses. En « vérité, Monseigneur, c'est la perte de toute la jeunesse du « pays (4). »

Les archives en font connaître plusieurs, — la Dizy-Brioux, la dame de Freneuse, la Réaume (Thérèse Catin) et la Beloyet.

Marguerite Dizy a été enterrée à Batiscan, le 22 octobre 1730 (5).

PHILEM YVES

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, demeurait à Sainte-Anne de la Pérade un charlatan du nom de Yves Philem

(1) Juge. et Délibérations, vol III, p. 854.

(2) Lettre de Champigny au ministre : Gosselin : Henri de Bernières, p. 141.

(3) Gosselin : Mgr de St Valier et son temps.

(4) Gosselin : Mgr. de St Valier et son temps.

(5) Tanguay : Diet. Général. vol. I, p. 186.